



These Test Guidelines have been superseded by a later version. The latest adopted version of Test Guidelines can be found at http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp

Ces principes directeurs d'examen ont été remplacés par une version ultérieure. La version adoptée la plus récente des principes directeurs d'examen figure à l'adresse suivante : http://www.upov.int/test_guidelines/fr/list.jsp

Diese Prüfungsrichtlinien wurden durch eine neuere Fassung ersetzt. Die neueste angenommene Fassung von Prüfungsrichtlinien ist unter http://www.upov.int/test_guidelines/de/list.jsp zu finden.

Las presentes directrices de examen han sido reemplazadas por una versión posterior. La versión de las directrices de examen de más reciente aprobación está disponible en http://www.upov.int/test_guidelines/es/list.jsp.



TG/207/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 2016-03-16

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
Genève

<p>CALBRACHOA</p> <p>Code UPOV : CALIB</p> <p><i>Calibrachoa Cerv.</i></p>	*
---	---

PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN
DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

Autres noms communs : *

<i>Nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Calibrachoa Cerv., Calibrachoa Lave & Lex.</i>	Calibrachoa	Calibrachoa	Calibrachoa	Calibrachoa

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

Autres documents connexes de l'UPOV : TG/212 – Pétunia

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
2. MATERIEL REQUIS	3
3. METHODE D'EXAMEN	3
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VEGETATION.....	3
3.2 LIEU DES ESSAIS	3
3.3 CONDITIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE L'EXAMEN.....	3
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI	3
3.5 ESSAIS SUPPLEMENTAIRES.....	4
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE	4
4.1 DISTINCTION.....	4
4.2 HOMOGENEITE.....	5
4.3 STABILITE.....	5
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES	6
6.1 CATEGORIES DE CARACTERES	6
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES	6
6.3 TYPES D'EXPRESSION.....	7
6.4 VARIETES INDIQUEES A TITRE D'EXEMPLES.....	7
6.5 LEGENDE	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES	13
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR PLUSIEURS CARACTERES	13
8.2 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTERES	13
9. BIBLIOGRAPHIE	20
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	21

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Calibrachoa* Cerv.

Ces principes directeurs d'examen ne s'appliquent pas aux variétés *×Petchoa* J.M.H. Shaw (*Petunia* × *Calibrachoa*) qui font l'objet des principes directeurs d'examen du pétunia (TG/212).

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de boutures racinées.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

15 boutures racinées.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être d'un seul cycle de végétation.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée, dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6.500 et rester dans les limites de tolérance du "*British Standard 950*", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc. Le code de couleur et sa version doivent être indiqués dans la description variétale.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 15 plantes.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 10 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 10 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p.ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 15 plantes, une plante hors-type est tolérée.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Plante : hauteur (caractère 2)
- b) Feuille : panachure (caractère 7)
- c) Fleur : type (caractère 12)
- d) Fleur : largeur (caractère 13)
- e) Fleur : netteté des nervures (caractère 15)
- f) Seulement les variétés avec fleur : type : simple : Fleur : couleur principale autour du tube de la corolle (caractère 16) avec les groupes suivants :
 - Gr. 1 : blanc
 - Gr. 2 : jaune
 - Gr. 3 : rouge orangé
 - Gr. 4 : rouge
 - Gr. 5 : pourpre
 - Gr. 6 : violet
 - Gr. 7 : brun
 - Gr. 8 : noir

- g) Fleur : couleur principale (caractère 21) avec les groupes suivants :
- Gr. 1 : blanc
 - Gr. 2 : jaune
 - Gr. 3 : orange
 - Gr. 4 : rouge
 - Gr. 5 : rose bleuté
 - Gr. 6 : pourpre
 - Gr. 7 : violet

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 *Variétés indiquées à titre d'exemples*

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 *Légende*

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3

QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3

PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

(a)-(c) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1

(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre 8.2

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1.	VG	Plant: growth habit	Plante: port	Pflanze: Wuchsform	Planta: porte	
(+)						
QN	upright	dressé	aufrecht	erguido		1
	semi-upright	demi-dressé	halbaufrecht	semierguido		2
	spreading	étalé	breitwüchsig	extendido		3
2.	MS/ VG	Plant: height	Plante: hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura	
(*)						
(+)						
QN	short	basse	niedrig	baja	KLECA 08170	3
	medium	moyenne	mittel	media	KLECA 11227	5
	tall	haute	hoch	alta	USCAL 5302 M	7
3.	MS/ VG	Shoot: length	Tige: longueur	Trieb: Länge	Rama: longitud	
(*)						
(+)						
QN	short	courte	kurz	corta	Balcabpiken	3
	medium	moyenne	mittel	media	Duealkocher	5
	long	longue	lang	larga	KLECA 10218	7
4.	MS/ VG	Leaf: length	Feuille: longueur	Blatt: Länge	Hoja: longitud	
(*)						
QN	(a) short	courte	kurz	corta	Balcabdebu	3
	medium	moyenne	mittel	media	Duealkohopi	5
	long	longue	lang	larga	USCAL 5302 M	7
5.	MS/ VG	Leaf: width	Feuille: largeur	Blatt: Breite	Hoja: anchura	
(*)						
QN	(a) narrow	étroite	schmal	estrecha	CBRZ 0002	3
	medium	moyenne	mittel	media	KLECA 11227	5
	broad	large	breit	ancha	USCAL 5302 M	7
6.	VG	Leaf: shape of apex	Feuille : forme de l'apex	Blatt: Form der Spitze	Hoja: forma del ápice	
(+)						
PQ	(a) narrow acute	aigu étroit	schmalspitz	agudo estrecho		1
	obtuse	obtus	stumpf	obtuso		2
	rounded	arrondi	abgerundet	redondeado		3
7.	VG	Leaf: variegation	Feuille: panachure	Blatt: Panaschierung	Hoja: variegación	
(*)						
(+)						
QL	(a) absent	absente	fehlend	ausente		1
	present	présente	vorhanden	presente		9

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
8.	VG	Leaf: main color	Feuille: couleur principale	Blatt: Hauptfarbe	Hoja: color principal	
(+)						
PQ	(a)	light yellow	jaune clair	hellgelb	amarillo claro	1
		light green	vert clair	hellgrün	verde claro	2
		medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio	KLECA 10216 3
		dark green	vert foncé	dunkelgrün	verde oscuro	SUNBEL 0778 4
9.	MS/ VG	Pedicle: length	Pédicelle: longueur	Blütenstiel: Länge	Pedicelo: longitud	
(*)						
(+)						
QN		very short	très court	sehr kurz	muy corto	Duealkodlav 1
		short	court	kurz	corto	CBRZ 0002 2
		medium	moyen	mittel	medio	KLECA 11227 3
		long	long	lang	largo	USCAL 5302 M 4
		very long	très long	sehr lang	muy largo	Duealtiman 5
10.	VG	Calyx lobe: length	Lobe du calice: longueur	Kelchblatt: Länge	Lóbulo del cáliz: longitud	
(*)						
(+)						
QN		very short	très court	sehr kurz	muy corto	1
		short	court	kurz	corto	Balcabdebu 2
		medium	moyen	mittel	medio	Sunbelriki 3
		long	long	lang	largo	KLECA 07112 4
		very long	très long	sehr lang	muy largo	Cal Yell 08 5
11.	VG	Calyx lobe: width	Lobe du calice: largeur	Kelchblatt: Breite	Lóbulo del cáliz: anchura	
(+)						
QN		very narrow	très étroit	sehr schmal	muy estrecho	1
		narrow	étroit	schmal	estrecho	Sunbelriki 2
		medium	moyen	mittel	medio	KLECA 10216 3
		broad	large	breit	ancho	KLECA 07112 4
		very broad	très large	sehr breit	muy ancho	Dualkospi 5
12.	VG	Flower: type	Fleur: type	Blüte: Typ	Flor: tipo	
(*)						
(+)						
QL		single	simple	einfach	simple	1
		double	double	gefüllt	doble	2
13.	MS/ VG	Flower: width	Fleur: largeur	Blüte: Breite	Flor: anchura	
(*)						
(+)						
QN	(b)	narrow	étroite	schmal	estrecha	Sunbelriki 3
		medium	moyenne	mittel	media	Ficallinpur 5
		broad	large	breit	ancha	Duealfir 7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
14. (*) (+)	VG Flower: lobing	Fleur: découpure	Blüte: Lappung	Flor: lobulado		
QN	(b) absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil		1
	weak	faible	gering	débil		2
	medium	moyenne	mittel	medio		3
	strong	forte	stark	fuerte		4
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		5
15. (*) (+)	VG Flower: conspicuousness of veins	Fleur: netteté des nervures	Blüte: Ausprägung der Adern	Flor: evidencia de los nervios		
QN	(b) absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr schwach	ausente o muy débil		1
	(c) weak	faible	schwach	débil		2
	medium	moyenne	mittel	media		3
	strong	forte	stark	fuerte		4
	very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte		5
16. (*) (+)	VG <u>Only varieties with Flower: type: single:</u> Flower: main color at transition to corolla tube	<u>Seulement les variétés avec fleur: type: simple:</u> Fleur: couleur principale autour du tube de la corolle	<u>Nur Sorten mit Blüte: Typ: einfach:</u> Blüte: Hauptfarbe am Übergang zur Kronröhre	<u>Solo variedades con tipo de flor: simple:</u> Flor: color principal en la transición al tubo de la corola		
PQ	(b) RHS Colour Chart (c) (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
17. (*) (+)	VG <u>Only varieties with Flower: type: single:</u> Flower: area of main color at transition to corolla tube	<u>Seulement les variétés avec fleur: type: simple:</u> Fleur: surface de la couleur principale autour du tube de la corolle	<u>Nur Sorten mit Blüte: Typ: einfach:</u> Blüte: Fläche der Hauptfarbe am Übergang zur Kronröhre	<u>Solo variedades con tipo de flor: simple:</u> Flor: superficie que ocupa el color principal en la transición al tubo de la corola		
QN	(b) absent or very small	nulle ou très petite	fehlend oder sehr klein	ausente o muy pequeña		1
	(c) small	petite	klein	pequeña		3
	medium	moyenne	mittel	media		5
	large	grande	groß	grande		7
	very large	très grande	sehr groß	muy grande		9
18. (+)	VG <u>Only varieties with Flower: type: single:</u> Flower: pattern of main color at transition to corolla tube	<u>Seulement les variétés avec fleur: type: simple:</u> Fleur: répartition de la couleur principale autour du tube de la corolle	<u>Nur Sorten mit Blüte: Typ: einfach:</u> Blüte: Form der Hauptfarbe am Übergang zur Kronröhre	<u>Solo variedades con tipo de flor: simple:</u> Flor: patrón de distribución del color principal en la transición al tubo de la corola		
PQ	(b) partially rounded	partiellement arrondie	teilweise rundlich	parcialmente redondeada		1
	rounded	arrondie	rundlich	redondeada		2
	partially star-shaped	partiellement en étoile	teilweise sternförmig	parcialmente estrellada		3
	star-shaped	en étoile	sternförmig	estrellada		4

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
19. (+)	VG <u>Only varieties with Flower: type: single:</u> Flower: size of marking at transition to corolla tube	<u>Seulement les variétés avec fleur: type: simple:</u> Fleur: taille des tâches autour du tube de la corolle	<u>Nur Sorten mit Blüte: Typ: einfach:</u> Blüte: Größe der Zeichnung am Übergang zur Kronröhre	<u>Solo variedades con tipo de flor: simple:</u> Flor: tamaño de la ornamentación central en la transición al tubo de la corola		
QN	(b) absent or very small	nulle ou très petite	fehlend oder sehr klein	ausente o muy pequeña		1
	small	petite	klein	pequeña		2
	medium	moyenne	mittel	media		3
	large	grande	groß	grande		4
	very large	très grande	sehr groß	muy grande		5
20.	VG <u>Only varieties with Flower: type: single:</u> Flower: color of marking at transition to corolla tube	<u>Seulement les variétés avec fleur: type: simple:</u> Fleur: couleur des taches autour du tube de la corolle	<u>Nur Sorten mit Blüte: Typ: einfach:</u> Blüte: Farbe der Zeichnung am Übergang zur Kronröhre	<u>Solo variedades con tipo de flor: simple:</u> Flor: color de la ornamentación central en la transición al tubo de la corola		
PQ	(b) white	blanc	weiß	blanco		1
	yellow	jaune	gelb	amarillo		2
	yellow orange	jaune orangé	gelborange	amarillo anaranjado		3
21. (*) (+)	VG Flower: main color	Fleur: couleur principale	Blüte: Hauptfarbe	Flor: color principal		
PQ	(b) RHS Colour Chart (c) (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
22. (*) (+)	VG Flower: secondary color	Fleur: couleur secondaire	Blüte: Sekundärfarbe	Flor: color secundario		
PQ	(b) RHS Colour Chart (c) (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
23. (+)	VG Flower: distribution of secondary color	Fleur: répartition de la couleur secondaire	Blüte: Verteilung der Sekundärfarbe	Flor: distribución del color secundario		
PQ	(b) narrow along the fused parts of the corolla lobes	étroite le long des parties soudées des lobes de la corolle	schmal entlang des verwachsenen Teils der Kronlappen	estrecha, a lo largo de las partes soldadas de los lóbulos de la corola		1
	medium along the fused parts of the corolla lobes	moyenne le long des parties soudées des lobes de la corolle	mittel entlang des verwachsenen Teils der Kronlappen	media, a lo largo de las partes soldadas de los lóbulos de la corola		2
	broad along the fused parts of the corolla lobes	large le long des parties soudées des lobes de la corolle	breit entlang des verwachsenen Teils der Kronlappen	ancha, a lo largo de las partes soldadas de los lóbulos de la corola		3
	at distal part of corolla lobes	à l'extrémité distale des lobes de la corolle	am distalen Teil der Kronlappen	en la parte distal de los lóbulos de la corola		4
	at margin of corolla lobes	au bord des lobes de la corolle	am Rand der Kronlappen	en el margen de los lóbulos de la corola		5
	irregular	irrégulière	unregelmäßig	irregular		6

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
24.	VG	Young flower: main color	Jeune fleur: couleur principale	Junge Blüte: Hauptfarbe	Flor joven: color principal	
(+)						
PQ	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
25.	VG	Aged flower: main color	Fleur âgée: couleur principale	Ältere Blüte: Hauptfarbe	Flor más antigua: color principal	
(+)						
PQ	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
26.	VG	Flower: color change during growing season	Fleur: changement de couleur durant le cycle de végétation	Blüte: Farbänderung während der Wachstumsperiode	Flor: cambio de color durante el periodo de cultivo	
(+)						
QN	(b)	absent or weak	absent ou faible	fehlend oder gering	ausente o débil	1
		medium	moyen	mittel	medio	2
		strong	fort	stark	intenso	3
27.	VG	Corolla lobe: shape of apex	Lobe de la corolle: forme de l'apex	Kronlappen: Form der Spitze	Lóbulo de la corola: forma del ápice	
(+)						
PQ	(b)	cuspidate	cuspidé	mit längerer aufgesetzter Spitze	cuspidado	1
		rounded	arrondi	abgerundet	redondeado	2
		truncate	tronqué	gerade	truncado	3
		emarginate	émarginé	eingesenkt	emarginado	4
28.	VG	Only varieties with Flower: type: single: Corolla tube: main color of inner side	Seulement les variétés avec fleur: type: simple: Tube de la corolle: couleur principale de la face interne	Nur Sorten mit Blüte: Typ: einfach: Kronröhre: Hauptfarbe der Innenseite	Solo variedades con tipo de flor: simple: Tubo de la corola: color principal de la parte interna	
(*)						
(+)						
PQ	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
29.	VG	Only varieties with Flower: type: single: Corolla tube: conspicuousness of veins on inner side	Seulement les variétés avec fleur: type: simple: Tube de la corolle: netteté des nervures sur la face interne	Nur Sorten mit Blüte: Typ: einfach: Kronröhre: Ausprägung der Aderung an der Innenseite	Solo variedades con tipo de flor: simple: Tubo de la corola: evidencia de los nervios de la parte interna	
(+)						
QN		absent or very weak	nulle ou très faible	fehlend oder sehr schwach	ausente o muy débil	1
		weak	faible	schwach	débil	2
		medium	moyenne	mittel	media	3
		strong	forte	stark	fuerte	4
		very strong	très forte	sehr stark	muy fuerte	5

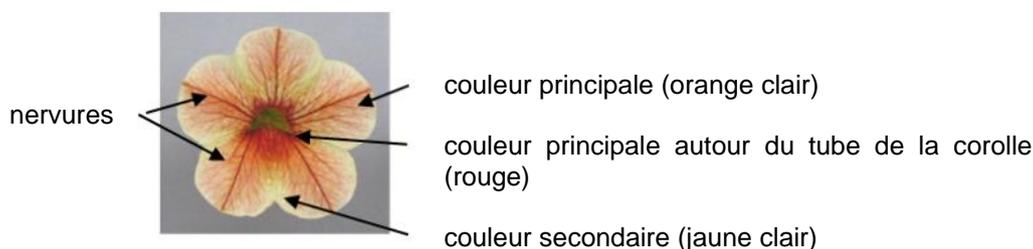
8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Sauf indication contraire, les observations doivent être faites à la pleine floraison.

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) Les observations sur la feuille doivent être effectuées sur la face supérieure des feuilles pleinement développées de la partie médiane de la pousse.
- (b) Les observations sur la fleur doivent être effectuées sur la face interne des lobes de la corolle des fleurs arrivées à la moitié de leur cycle d'évolution. Les observations sur les variétés dont la couleur des fleurs change doivent être effectuées sur la couleur prédominante de la fleur durant le cycle de végétation. Les observations sur les variétés à fleurs doubles doivent être effectuées sur les lobes externes de la corolle.
- (c) Diagramme montrant les caractères de couleur de la fleur :



8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 1 : Plante : port



1
dressé

2
demi-dressé

3
étalé

Ad. 2 : Plante : hauteur

La hauteur de la plante doit être observée du sol jusqu'au sommet de la plante. Les observations doivent être effectuées à la fin de l'essai.

Ad. 3 : Tige : longueur

La longueur de la tige doit être observée sur la tige la plus longue, du niveau du sol jusqu'à l'extrémité de la tige. Les observations doivent être effectuées à la fin de l'essai.

Ad. 6 : Feuille : forme de l'apex



1
aigu étroit



2
obtus



3
arrondi

Ad. 7 : Feuille : panachure



1
absente



9
présente

Ad. 8 : Limbe : couleur principale

La couleur principale est celle qui occupe la plus grande surface. Lorsque les surfaces des couleurs principale et secondaire sont trop similaires pour pouvoir déterminer de manière fiable quelle est la couleur qui occupe la plus grande surface, la couleur la plus foncée est considérée comme la couleur principale.

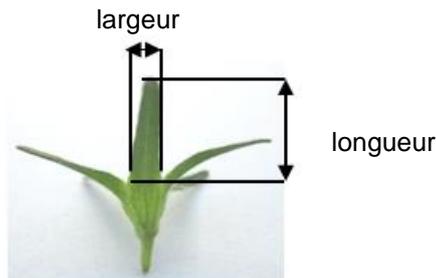
Ad. 10 : Lobe du calice : longueur

Ad. 11 : Lobe du calice : largeur

Les observations sur le lobe du calice doivent être effectuées sur le lobe le plus large du calice.



lobe du calice



largeur

longueur

Ad. 12 : Fleur : type

Une fleur double a plusieurs verticilles de lobes de la corolle.

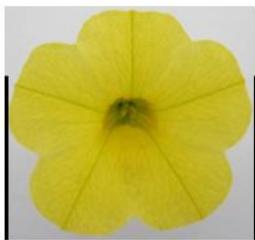


1
simple



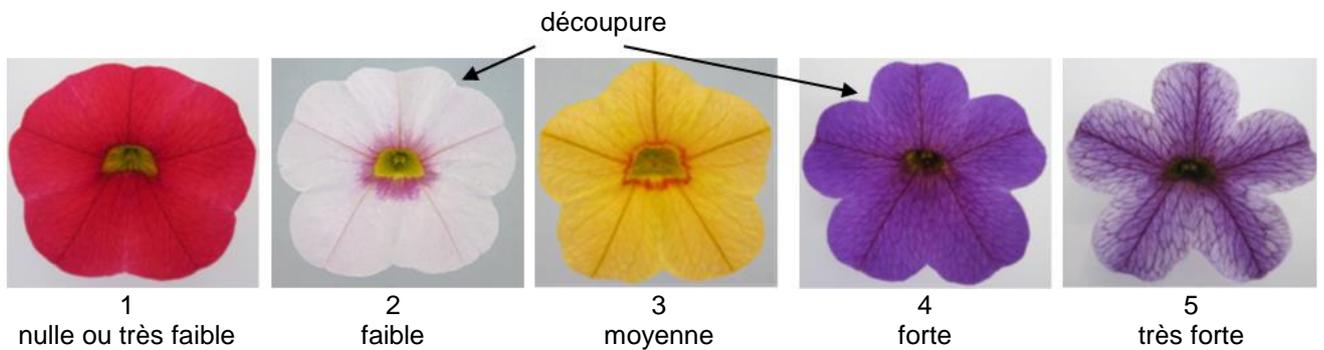
2
double

Ad. 13 : Fleur : largeur



largeur

Ad. 14: Fleur : découpe



Ad. 15 : Fleur : netteté des nervures

La netteté est déterminée par le contraste des couleurs et le nombre de nervures contrastées.



1
nulle ou très faible

2
faible

3
moyenne

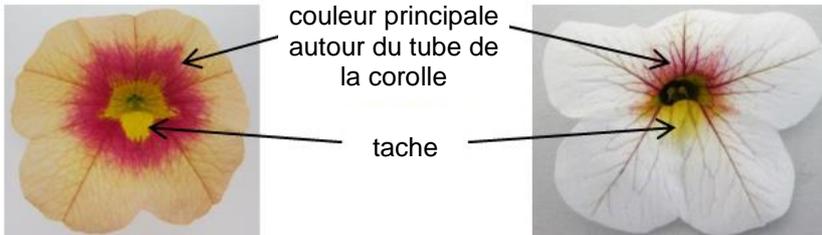
4
forte

5
très forte

Ad. 16 : Seulement les variétés avec fleur : type : simple : Fleur : couleur principale autour du tube de la corolle

La couleur principale autour du tube de la corolle est celle qui occupe la plus grande partie de la surface. Lorsque les surfaces des couleurs principale et secondaire sont trop similaires pour pouvoir déterminer de manière fiable quelle est la couleur qui occupe la plus grande surface, la couleur la plus foncée est considérée comme la couleur principale.

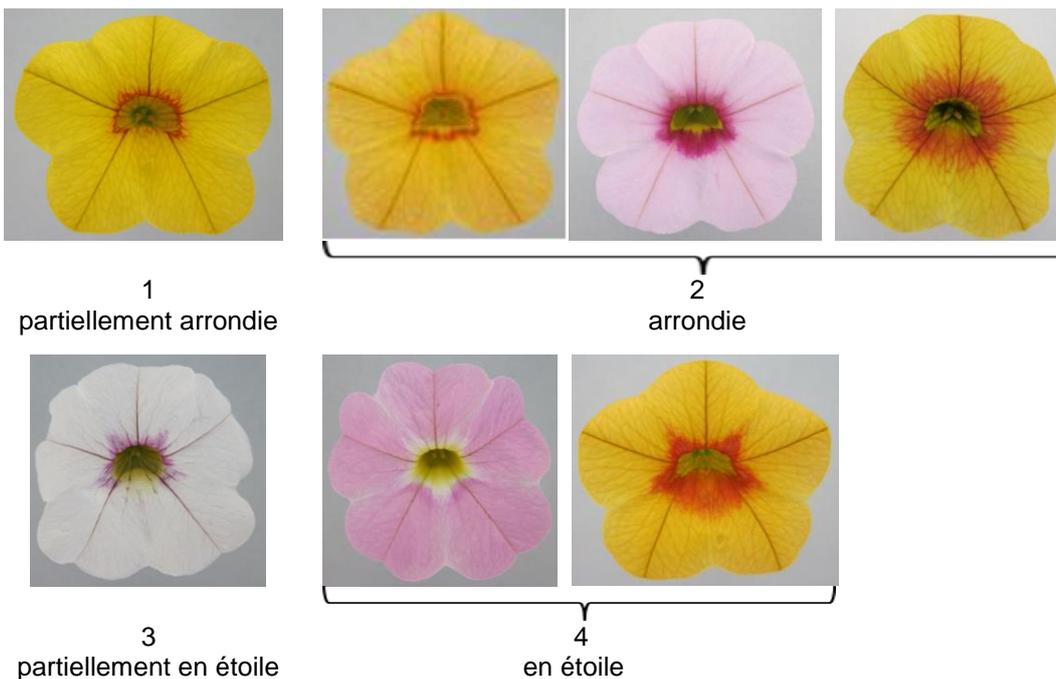
Les observations doivent être effectuées seulement lorsque la surface de la couleur principale autour du tube de la corolle (caractère 17) est au minimum (3) petite.



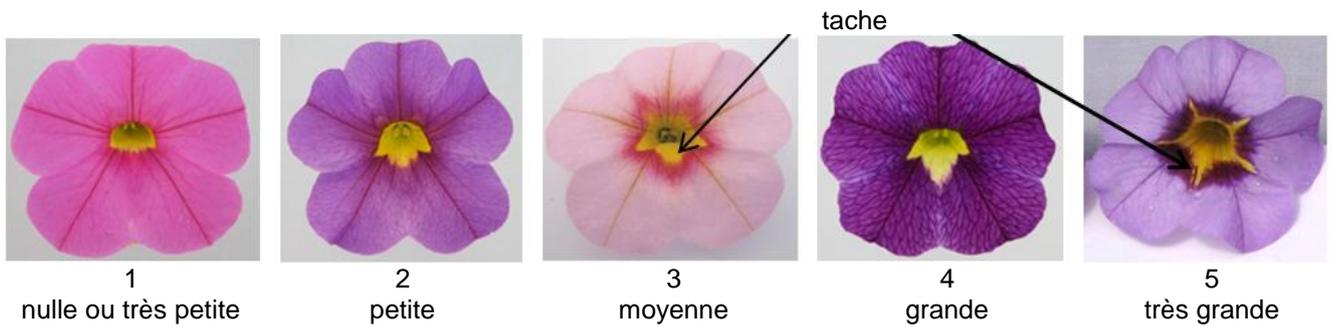
Ad. 17 : Seulement les variétés avec fleur : type : simple : Fleur : surface de la couleur principale autour du tube de la corolle



Ad. 18 : Seulement les variétés avec fleur : type : simple : Fleur : répartition de la couleur principale autour du tube de la corolle



Ad. 19 : Seulement les variétés avec fleur : type : simple : Fleur : taille des tâches autour du tube de la corolle



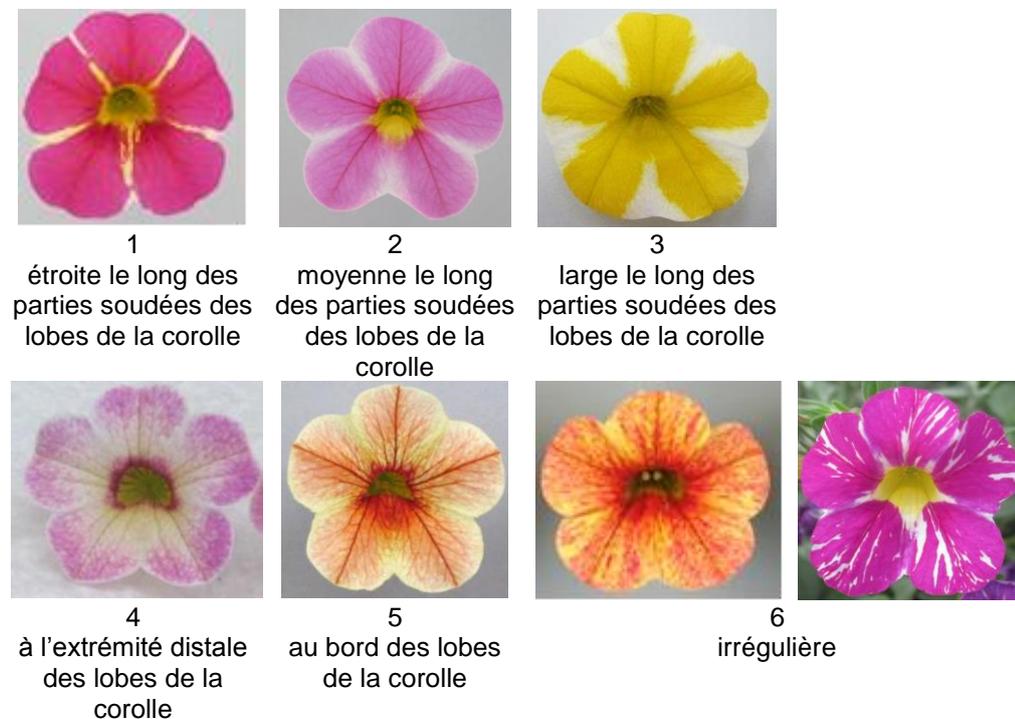
Ad. 21 : Fleur : couleur principale

La couleur principale est la couleur qui occupe la surface la plus large, exception faite des nervures et de la couleur autour du tube de la corolle. Lorsque les surfaces des couleurs principale et secondaire sont trop similaires pour pouvoir déterminer de manière fiable quelle est la couleur qui occupe la plus grande surface, la couleur la plus foncée est considérée comme la couleur principale.

Ad. 22 : Fleur : couleur secondaire

La couleur secondaire est la couleur qui occupe la deuxième surface la plus grande exception faite des nervures et de la couleur autour du tube de la corolle. Lorsque les surfaces des couleurs principale et secondaire sont trop similaires pour pouvoir déterminer de manière fiable quelle est la couleur qui occupe la plus grande surface, la couleur la plus claire est considérée comme la couleur secondaire.

Ad. 23 : Fleur : répartition de la couleur secondaire



Ad. 24 : Jeune fleur : couleur principale

Les observations sur les jeunes fleurs doivent être effectuées sur la face interne des lobes de la corolle de fleurs récemment et complètement ouvertes. Les observations sur les variétés à fleurs doubles doivent être effectuées sur les lobes externes de la corolle. Pour la définition de la couleur principale, voir Ad. 21.

Ad. 25 : Fleur âgée : couleur principale

Les observations sur les fleurs âgées doivent être effectuées sur la face interne des lobes de la corolle de fleurs qui commencent à se faner. Les observations sur les variétés à fleurs doubles doivent être effectuées sur les lobes externes de la corolle. Pour la définition de la couleur principale, voir Ad. 21.

Ad. 26: Fleur : changement de couleur durant le cycle de végétation

Certaines variétés de Calibrachoa peuvent avoir des fleurs qui réagissent de façon importante à la lumière et aux conditions de température. Par conséquent, des fleurs au même stade de développement peuvent présenter des couleurs principales et secondaires différentes pour la même plante durant du cycle de végétation.

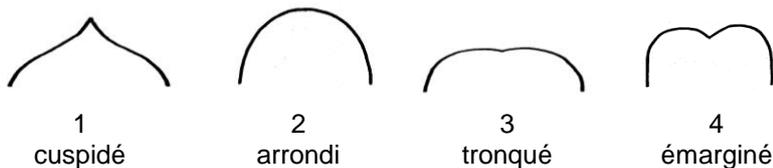


1
absent ou faible



3
fort

Ad. 27 : Lobe de la corolle : forme de l'apex



Ad. 28 : Seulement les variétés avec fleur : type : simple : Tube de la corolle : couleur principale de la face interne

La couleur principale est celle qui occupe la plus grande surface. Lorsque les couleurs principale et secondaire occupent des surfaces trop similaires pour pouvoir déterminer de manière fiable quelle est la couleur qui occupe la plus grande surface, la couleur la plus foncée est considérée comme la couleur principale.

Ad. 29 : Seulement les variétés avec fleur : type : simple : Tube de la corolle : netteté des nervures sur la face interne

La netteté est déterminée par le contraste des couleurs et le nombre de nervures contrastées.



1
nulle ou très
faible



2
faible



3
moyenne



4
forte

9. Bibliographie

Wijsman, H.J.W., 1990 : On the Interrelationships of Certain Species of Petunia VI. New Names for the Species of Calibrachoa Formerly Included Into Petunia (Solanaceae). Acta Bot. Neerl. 39 (19), NL, pp. 101 et 102.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

	Date de la demande : (réservé aux administrations)
--	---

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE
à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale

1. Objet du questionnaire technique

1.1 Nom botanique

1.2 Nom commun

2. Demandeur

Nom

Adresse

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur

Adresse électronique

Obtenteur (s'il est différent
du demandeur)

3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur

Dénomination proposée
(le cas échéant)

Référence de l'obtenteur

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

.....

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

.....

4.1.4 Autre []
(veuillez préciser)

.....

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE

Page {x} de {y}

Numéro de référence :

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés multipliées par voie végétative

- a) boutures
- b) multiplication *in vitro*
- c) autre (veuillez préciser)

4.2.2 Autre
(veuillez préciser)

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (Le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée.)

Caractères	Exemples	Note
5.1 Plante : hauteur (2)		
très basse		1[]
très basse à basse		2[]
basse	KLECA 08170	3[]
basse à moyenne		4[]
moyenne	KLECA 11227	5[]
moyenne à haute		6[]
haute	USCAL 5302 M	7[]
haute à très haute		8[]
très haute		9[]
5.2 Feuille : panachure (7)		
absente		1[]
présente		9[]
5.3 Fleur : type (12)		
simple		1[]
double		2[]
5.4 Fleur : largeur (13)		
très étroite		1[]
très étroite à étroite		2[]
étroite	Sunbelriki	3[]
étroites à moyenne		4[]
moyenne	Ficallinpur	5[]
moyenne à large		6[]
large	Duealfir	7[]
large à très large		8[]
très large		9[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

Caractères	Exemples	Note
5.5 Fleur : netteté des nervures (15)		
nulle ou très faible		1[]
faible		2[]
moyenne		3[]
forte		4[]
très forte		5[]
5.6 (i) <u>Seulement les variétés avec fleur : type : simple</u> : Fleur : couleur principale (16) autour du tube de la corolle		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		
5.6 (ii) <u>Seulement les variétés avec fleur : type : simple</u> : Fleur : couleur principale (16) autour du tube de la corolle		
blanc		1[]
jaune		2[]
rouge orangé		3[]
rouge		4[]
pourpre		5[]
violet		6[]
brun		7[]
noir		8[]
autre couleur (veuillez indiquer)		9[]
5.7 (i) Fleur : couleur principale (21)		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		
5.7 (ii) Fleur : couleur principale (21)		
blanc		1[]
jaune		2[]
orange		3[]
rouge		4[]
rose bleuté		5[]
pourpre		6[]
violet		7[]
autre couleur (veuillez indiquer)		8[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Fleur : largeur</i>	<i>étroite</i>	<i>moyenne</i>
Observations:			

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.3 Autres renseignements

7.4 Une photographie en couleurs représentative de la variété montrant les principaux caractères distinctifs de cette dernière, devra être jointe au questionnaire technique. La photographie fournira une illustration visuelle de la variété candidate qui complète les informations fournies dans le questionnaire technique.

Les principaux points à prendre en considération lors de la prise d'une photographie de la variété candidate seraient les suivants :

- Indication de la date et de l'emplacement géographique
- Désignation correcte (référence d'obteneur)
- Photographie imprimée de bonne qualité (minimum 10 cm x 15 cm) et/ou version en format électronique à résolution suffisante (minimum 960 x 1280 pixels)

Des conseils pour la remise de photographies avec le questionnaire technique sont disponibles dans le document TGP/7 'Élaboration des principes directeurs d'examen', note indicative (GN) 35 (<http://www.upov.int/tgp/fr/>).

[Le lien indiqué peut être supprimé par les membres de l'Union lorsqu'ils rédigent leurs propres principes directeurs d'examen.]

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]